



République Française

COMMUNE LA CHENALOTTE

PROCES - VERBAL



Nombre de membres en exercice : 9

Séance extraordinaire du 11 juillet 2022

Présents : 8

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, l'assemblée régulièrement convoquée le 08 juillet 2022 en séance extraordinaire, s'est réunie sous la présidence de Dimitri COULOUVRAT, 1^{er} adjoint pour le Maire empêché

Votants : 8

Sont présents : Dimitri COULOUVRAT, Florian GAIFFE, Valérie EL NIESS, Christophe LE GAC, Jérôme LENTIER, Agnès MARGUET, Monique MOREAU, Julien ROUBLOT

Représentés :

Excusés :

Absente : Brigitte LIGNEY

Secrétaire de séance : Valérie EL NIESS

DELIBERATION : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RESEAUX DE CHALEUR A LA FERME BARBIER – DE 2022 045 BIS

Le devis de l'entreprise BDTP comprend :

- la traversée de la voirie rue de l'école avec reprise de tampons et de l'enrobé,
- la mise en place de tuyaux neufs pour l'assainissement dans la tranchée existante actuelle en remplacement de l'ancien réseau jusqu'à la mairie,
- et la reprise du réseau du bâtiment mairie en tenant compte des futurs logements (diamètre à 160 au lieu de 125) jusqu'au tampon suivant situé devant l'ancienne ferme Barbier.

Le devis s'élève à **14 610,18 € HT**, soit **17 732,22 € TTC**.

Après présentation et discussion, les membres du Conseil valident à l'unanimité et autorisent le 1^{er} adjoint pour le Maire empêché à signer le devis.

DELIBERATION : TRAVAUX ASSAINISSEMENT SUR CHANTIER RENOVATION ET EXTENSION ECOLE CREATION CHAUFFERIE BOIS ET RESAU DE CHALEUR – DE 2022 046

Mme la 3^{ème} adjointe expose :

Lors des travaux d'enfouissement du réseau de chaleur au niveau mairie, le réseau d'assainissement a été sectionné. Une réunion a eu lieu entre l'entreprise BDTP, l'AMO et la 3^{ème} adjointe. Il a été constaté que le réseau était en mauvais état car vétuste.

Compte tenu de l'urgence de la situation qui justifie cette séance extraordinaire et afin de profiter des travaux en cours, il est judicieux de refaire la totalité du réseau entre l'école, la mairie jusqu'à la ferme Barbier, achetée récemment par l'EPF pour la commune. En effet, il existe une contre pente au niveau du regard de l'école et les tuyaux sont écrasés.

Il vous est donc proposé :

- de refaire à neuf le réseau d'assainissement de l'école à la ferme Barbier en profitant des tranchées ouvertes pour l'enfouissement du réseau de chaleur du chantier « extension et rénovation de l'école et création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur ».

Le devis de l'entreprise BDTP comprend :

- o la traversée de la voirie rue de l'école avec reprise de tampons et de l'enrobé,
- o la mise en place de tuyaux neufs pour l'assainissement dans la tranchée existante actuelle en remplacement de l'ancien réseau jusqu'à la mairie,
- o et la reprise du réseau du bâtiment mairie en tenant compte des futurs logements (diamètre à 160 au lieu de 125) jusqu'au tampon suivant situé devant l'ancienne ferme Barbier.

Le devis s'élève à **14 610,18 € HT**, soit **17 732,22 € TTC**.

Après présentation et discussion, les membres du Conseil valident à l'unanimité et autorisent le 1^{er} adjoint pour le Maire empêché à signer le devis.

DELIBERATION : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RESEAUX DE CHALEUR A LA FERME BARBIER – DE 2022 047

Mme la 3^{ème} adjointe expose au Conseil municipal, comme il a été décidé dans la délibération DE_2022_046 d'entreprendre la réfection du réseau assainissement entre l'école, la mairie et la ferme, en utilisant la tranchée ouverte de ce chantier. Il est proposé au Conseil municipal de profiter de celle-ci pour y déposer les conduites du réseau de chaleur qui alimentera des logements après la rénovation de la ferme par la commune.

L'avenant de l'entreprise Myotte qui œuvre sur le chantier « extension et rénovation de l'école, création d'une chaufferie bois et réseau de chaleur » s'élève à **4023,14 € HT**, soit **4827,77 € TTC**.

Après présentation et discussion, les membres du conseil valident à l'unanimité et autorise le 1^{er} adjoint pour le Maire empêché à signer l'avenant N° 1 lot 12.

DELIBERATION : AVENANT No2 LOT 3 RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS AVEC RESEAU DE CHALEUR 6 DE 2022 048

Dans le cadre du marché « rénovation et extension de l'école, création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur – Marché » 2021-01 - LOT 3 – « Gros œuvre démolition », Mme la 3^{ème} adjointe expose au Conseil municipal que l'entreprise LACOSTE, Maîche (25120) a dû établir un avenant qui a pour objet :

Travaux supplémentaires pour remplacement des deux perrons en pierre du bâtiment existant, dont le mauvais état s'est encore détérioré durant le dernier hiver, et qu'ils n'assurent plus une parfaite sécurité d'usage. Les travaux prévoient de nouvelles marches et pallier en pierre calcaire non gélive, avec un traitement conforme aux normes d'accessibilité PMR.

Cet avenant et la hausse des travaux correspondants n'entraînent pas une modification des délais contractuels au marché.

Pour régler cette facture, il convient de signer l'avenant n° 2 Le montant de cet avenant de travaux s'élèvent à **16 707,67 € HT** soit **20 049, 20 € TTC**. Le pourcentage d'écart introduit par l'avenant 1 et 2 s'élève à **11,02 %**.

Le nouveau montant du marché public est de **179 826, 51 € HT** soit **215 791,81 € TTC**.

L'exposé de Mme la 3^{ème} adjointe entendu et après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le 1^{er} adjoint pour le maire empêché à signer ce document.

Dimitri Coulouvat,
1^{er} adjoint pour le Maire empêché

La secrétaire de séance,
Mme Valérie El Niess

